

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date : 9/06/2020.....

INTITULE DE L'ACTION : mobilisons nous

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Droit d'entrée	1037		
Frais de transport (2)	900	Participation des personnes : 7 ^e / personne (4)	420
Boissons et alimentation	100		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
		Centre social	117
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2037		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2037		
		TOTAL	2037

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.